

UNIVERSITE SAINT THOMAS D'AQUIN
Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141
/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004
06 BP 10212 Ouagadougou 06
Tél. : (226) 25-40-77-88/99
E-mail : rectorat@usta.bf



RECTORAT

Sâaba, le 9 septembre 2020

Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA 1^{er} tour (préinscriptions payées entre 17 août et 2 septembre 2020)

Établissement/filière sollicité (e) : Institut Supérieur des Métiers du Tertiaire (ISMT)
/ Finance, Comptabilité, et Audit (FCA)

Date limite de confirmation par le paiement : lundi 21 septembre 2020

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du premier tour d'examen des candidatures, les demandes ci-dessous d'inscription en première année de licence à l'ISMT en **Finance, Comptabilité et Audit (FCA)**

N°	NOM & PRENOM(S)	SEXE	NATIONALITE
1	AZAGBA Françoise Celia	F	Burkinabè
2	BABOUEPOA Wele Awal Joris Evenn	M	Burkinabè
3	BELEMTOUGRI Pêgdwendé Gisèle	F	Burkinabè
4	BILGO Wendpanga Steve Armel	M	Burkinabè
5	COMPAORE Tegwendé Artiste Ingrid	F	Burkinabè
6	DA NOURIPOUO	F	Burkinabè
7	DABOU Samou Daniel	M	Burkinabè
8	DAMIBA Jean Baptiste	M	Burkinabè
9	ILBOUDO Aicha Batoul	F	Burkinabè
10	KABORE Yasmina Jessica	F	Burkinabè
11	OUEDRAOGO Astride Jeanne d'Arc	F	Burkinabè
12	SANOOGO Ozeifa Amadou	M	Burkinabè
13	SAWADOGO Sibiri Armand	M	Burkinabè
14	SEGDA Safiatou Bienvenue Wend-Nongdo	F	Burkinabè

N°	NOM & PRENOM(S)	SEXE	NATIONALITE
15	TAONDYANDE Mounira	F	Burkinabè
16	TRAORÉ Inna Zeneb Moussocoura	F	Burkinabè
17	ZAGARE Épiphanie Farida	F	Burkinabè
18	ZOUNDI Silvère Martial	M	Burkinabè

Arrêté la présente liste à dix huit (18) noms.

Les candidats ont jusqu'au **lundi 21 septembre 2020** pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur dossier physique et en s'acquittant de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche de la scolarité, soit :

- 265 000 F pour les nationaux;
- 315 000 F pour les non nationaux.

Passé ce délai la priorité sera accordée à d'autres candidats.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des Affaires Académiques et Scolaires (DAAS) avec le numéro du compte en banque BOA où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est **individuelle et nominative et devra être présentée à la banque** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à ramener au plus tard le **lundi 21 septembre 2020** à la Direction de l'Administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux cours.

Le Recteur

Professeur Jacques SIMPORÉ
Commandeur de l'Ordre de l'Étalon